



Point de vue et images du monde !

Notre Président du Directoire est, a priori, un partisan de la démocratie directe. Lorsqu'il veut savoir ce que pense son personnel, il petit déjeune avec les salariés, mieux encore il commande, auprès de la SOFRES, un sondage d'opinion. Lors du Comité d'Entreprise de septembre, la SOFRES est venue exposer les résultats de son enquête.

A contrario, la CFDT, elle, se pose en partisan de la démocratie représentative. Rappelons que les salariés ont des représentants élus dans trois instances officielles : les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise et le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Si M Carceles veut savoir ce qui se passe dans son entreprise, il lui suffit d'assister, en direct, aux réunions de ces instances, aux côtés des autres membres du Directoire. Parallèlement, si un salarié a quelque chose à faire observer, une amélioration à proposer ou une revendication à formuler, il doit en informer les élus du personnel. Le relais de la hiérarchie n'est pas le relais unique de la communication.

L'exercice d'un sondage peut-être utile lorsqu'il s'agit d'exprimer un sentiment. Ainsi « *attachement, lassitude et déception* » sont les mots les plus avancés pour décrire le sentiment des salariés à l'égard de la CELR. Idem pour dépeindre une image de l'entreprise : « *bonne image, qui sait s'adapter, dynamique, qui a le sens de l'éthique, qui a une vision claire de son orientation...* ».

On atteint les limites de l'exercice avec l'affirmation suivante : « *d'après vous, l'entreprise a de bons résultats financiers* ». 85% du personnel répond de façon positive à cette affirmation, contre 13% par le négatif. Sachant que l'on ne peut pas répondre à ce type de questionnaire par un « *je ne sais pas* ». Nous sommes extrêmement surpris des réponses. En effet, pour la CFDT, **en matière de résultats financiers et de comptabilité, le sentiment ou l'impression n'ont pas cours.**

Pour en savoir plus, il faut se plonger dans la lecture, certes pas très glamour, des rapports des commissaires aux comptes et autres experts comptables. A la CFDT, nous disposons des 20 rapports correspondants aux 20 années d'existence de la CELR. N'hésitez pas si vous voulez les consulter.

Effectivement, des arguments militent pour affirmer que la CELR a de bons résultats financiers :

- Le personnel est payé en fin de mois, nous touchons régulièrement un intéressement.
- La CELR rémunère les parts sociales souscrites par les clients.
- La CELR paye l'impôt sur les Sociétés, donc dégage un bénéfice fiscal.
- Les membres du Directoire reçoivent une rémunération qui semble plus que correcte dans un « benchmark national »...

Pour peser du côté de ceux qui pensent que nos résultats ne sont pas aussi formidables, savez-vous qu'en 2010, nous avons été la seule entité parmi les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires qui a vu son Produit Net Bancaire en baisse ? Ah bon, M Carceles ne vous l'a pas dit au petit déjeuner !

Admettons que les résultats de la CELR soient bons et même très bons : il ne vous a pas échappé que **nous ne vivons plus dans un monde clos !**

La crise de 2008 nous a conduit à n'être qu'un élément du puzzle BPCE, rien de plus. A ce titre, nous voilà totalement dépendant de situations extérieures :

- Les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires sont propriétaires de 74% de Natixis et caution de milliards d'actifs toxiques détenus par Natixis. En conséquence, quel va-t-être le niveau de dévalorisation du titre BPCE dans nos comptes cette année et les années à venir ? Une dévalorisation du titre BPCE de 10 % entraîne, mécaniquement pour nous CELR, une perte de 60 millions de résultats. A comparer avec le résultat net annuel qui varie entre 40 et 60 millions selon les années.
- Pendant combien d'années continuerons-nous à payer les choix de Charles Milhaud en ne percevant aucun dividende des plus de 600 millions d'euros immobilisés à BPCE ?
- Quel niveau de fonds propres sera exigé par les normes Bâle III pour continuer à faire des crédits à nos clients ? Si nous devons trouver de nouveaux capitaux, la recapitalisation des banques, comment va-t-on faire ? La seule solution envisagée : une nouvelle série d'émission de parts sociales. Encore une fois, BPCE va devoir s'appuyer sur le réseau commercial !
- Pourrons-nous échapper à la crise de confiance des clients envers le système bancaire ?
- La crise se propage à l'économie réelle, nous allons faire face à une augmentation du risque sur des marchés où nous sommes très engagés. Marchés traditionnellement réputés sans risques que sont l'immobilier et les collectivités locales. Y sommes-nous préparés ?

Arrêtons là, la litanie, vous allez préférer la lecture des communications patronales sur papier glacé. Une littérature qui se contente de commenter « l'actualité heureuse ».

Vous savez les journaux où l'on découvre le mariage des princesses avec de simples roturiers, tel l'union entre la belle Hélène des Balkans et son petit banquier !